

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 5 (1864), p. 219-220

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1864\\_\\_5\\_\\_219\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1864__5__219_0)

© Société de statistique de Paris, 1864, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

V.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons de notre collègue, M. le docteur Ely, la lettre ci-après :

« Monsieur et cher collègue,

« En reproduisant, dans son dernier numéro, le résumé du *Rapport de la statistique médicale de l'armée*, le *Journal de la Société de statistique*, dans une note signée *La Rédaction*, que je crois devoir vous attribuer, a taxé d'inexactitude une de ses conclusions (p. 127). Je vous prie de me permettre à cet égard quelques remarques.

« Si j'ai bien compris le sens de cette note, la comparaison établie par le *Rapport* entre la mortalité militaire et la mortalité civile serait inexacte en ce sens que, d'une année à l'autre, le mouvement des naissances tend à augmenter la population, et que l'on ne peut, par conséquent, appliquer à la population de 1856 le chiffre des décès de l'année 1860. Cette remarque est en principe parfaitement juste. Cependant il y a des raisons de croire que la différence est bien peu considérable; car, d'une part, l'année 1859, intercalée entre ces deux termes, a vu la mortalité s'accroître de 12 p. 100, et, d'autre part, l'année 1860, dont le *Rapport* a emprunté les tables mortuaires, donne le coefficient de mortalité le plus faible des soixante dernières années (2.14 p. 100).

« A défaut de chiffres officiels sur la répartition par âge en 1860, le *Rapport* a usé du procédé généralement admis, qui permet de se reporter aux résultats les plus proches; et en indiquant (p. 26) les sources et les éléments de cette comparaison, il se dérobe, je crois, au reproche d'inexactitude.

« La suite de la note à laquelle j'essaye de répondre offre aussi matière à quelques observations. L'armée en garnison ne connaît ni les privations ni la misère; cela est parfaitement vrai. Mais elle connaît les fatigues du service, les intempéries, les longues étapes, les factions de nuit sous la pluie et la neige, les corvées de toute nature et à toute heure. C'est bien quelque chose comme cause déterminante de maladie.

« Quant aux chances d'accident qui, selon la note, seraient réservées à la population industrielle, il est trop facile de répondre par le chiffre des décès accidentels survenus dans l'armée, — 0.55 pour 1,000 hommes d'effectif, — surtout si l'on met en regard, mais sans comparaison cette fois, le chiffre de ces décès dans la population générale, chiffre qui a atteint 0.31 une seule fois dans les dix années de 1851 à 1860.

« Si cette lettre ne vous semble pas trop longue, je vous serais infiniment obligé, Monsieur et très-honoré collègue, de vouloir bien l'insérer dans le prochain numéro du journal, afin que nos collègues de la Société de statistique qui ont lu l'attaque puissent lire la réponse.

« Veuillez agréer, etc.

« D<sup>r</sup> ELY. »

Disons d'abord qu'il y a, je crois, entre notre honorable collègue et nous, un malentendu qu'il importe de faire disparaître. Nous n'avons pas dit, ou du moins nous n'avons pas voulu dire qu'il a inexactement extrait des documents publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce sur le mouvement annuel de la population, les éléments de la comparaison qu'il établit entre la mortalité civile et militaire aux mêmes âges. Notre pensée a été celle-ci : c'est que tandis que, pour l'armée, il applique à une population effective réelle de vingt à trente ans, un coefficient mortuaire exact, il le déduit, pour les autres habitants, d'une population fictive et assez sensiblement inférieure à la vérité, puisqu'il confond de simples *tables mortuaires* indiquant seulement l'ordre dans lequel les décès se produisent par âge, avec des *tables de mortalité* destinées à faire connaître le danger réel de mourir à chaque âge, c'est-à-dire la mortalité réelle, effective de tous les âges. Rappelons à ce sujet qu'une table mortuaire ne serait une table de

mortalité que dans une population complètement *stationnaire*, c'est-à-dire dont les décès (se produisant d'ailleurs aux mêmes âges dans la même proportion) seraient égaux aux naissances. Dans ce cas, la somme des années vécues déduite de cette table reproduirait exactement la population. Mais, dans les pays à population croissante (et la France, très-heureusement, est encore dans cette catégorie) cette somme ne donne qu'une population assez sensiblement inférieure au chiffre réel des habitants. Il en résulte que le coefficient mortuaire déduit des survivants qu'elle indique est trop élevé, parce que, en fait, ces survivants sont plus nombreux. C'est ainsi, par exemple, que, d'après nos tables mortuaires, les survivants mâles à vingt ans ne seraient que de 50 à 55 p. 100 naissances, tandis qu'ils sont en réalité de 61 à 62.

Ainsi, en voulant comparer la mortalité militaire de vingt à trente ans avec celle de la population civile du même âge, d'après les tables mortuaires, M. le docteur Ely a rapporté, pour celle-ci, les décès à un nombre d'habitants inférieur à la réalité. En voici, au surplus, la démonstration sans réplique. Tandis que, d'après la *table mortuaire* de 1861, le danger de mourir de vingt à trente ans est pour les hommes de 1.18, il n'est que de 0.93, d'après la table de mortalité, c'est-à-dire d'après le rapport des décès de cet âge à la population du même âge.

Il est donc hors de doute pour nous que la mortalité militaire, en temps de paix, est supérieure à celle de la population civile des mêmes âges. Et cependant, répétons-le, non-seulement l'armée se compose de sujets d'élite, choisis avec le plus grand soin parmi les plus sains, les plus forts, les plus vigoureux; mais encore elle s'épure chaque année par le renvoi dans leurs foyers, où *ils vont mourir*, de tous les soldats atteints d'infirmités ou de maladies graves contractées soit pendant, soit avant l'incorporation.

Et non-seulement elle constitue au plus haut degré une population d'élite, mais encore elle ne connaît ni les excès, ni les besoins, ni les privations des hommes du même âge restés dans la vie civile. Sa santé est en outre l'objet des préoccupations continuelles d'un corps médical spécial que dirige un comité supérieur, toujours prêt à étudier et à recommander les améliorations hygiéniques de toute nature. Infirmeries et hôpitaux sont d'ailleurs en quelque sorte sous sa main, et tandis que nos ouvriers ne se décident qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire quand le mal a déjà fait des progrès rapides, à entrer à l'hôpital, le soldat s'y rend *obligatoirement* au début même de l'affection dont il est atteint. Enfin toutes nos stations minérales sont ouvertes gratuitement à ce dernier, avantage signalé qui manque à peu près entièrement à nos populations ouvrières.

Nous avons dit que les chances d'accident sont plus nombreuses pour ces populations que pour l'armée; mais nous reconnaissons n'en avoir pas fourni la démonstration. Il est vrai que M. le docteur Ely ne la fait pas plus que nous; car s'il peut déterminer le rapport des accidents mortels à l'effectif militaire, l'état actuel des documents officiels sur la matière ne lui permet pas d'établir ce rapport pour la population civile du même âge. Il ne pourra être obtenu, en effet, que le jour où l'administration de la justice criminelle, qui recueille et publie chaque année la statistique des accidents mortels en France, en fera connaître le nombre à *chaque âge pour chaque sexe*.

Nous nous félicitons, au surplus, de cette discussion, puisqu'elle nous permet de faire connaître que l'excellent *Rapport sur la statistique médicale de l'armée en 1862*, dont nous avons inséré les conclusions dans un précédent numéro, est l'œuvre de notre grand collègue, qui dirige avec le plus grand soin, avec la plus ferme volonté d'arriver à des résultats exacts, le service de statistique médicale récemment organisé au ministère de la guerre.

A. L.